



**Registre des Délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE GREASQUE**

Séance du 3 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'OCTOBRE, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

N°5 Objet : Mise à Jour du Tableau des effectifs permanents

Date de convocation : **Présents :** Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Sylvie ABEL, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN.-----/

Nombre Elus : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Procurations : 5

Absents-Excusés : Jean-Luc TURZO pouvoir à René CECCHINEL, Marc LAURENT pouvoir à Michel RUIZ, Joëlle BRETON pouvoir à David GIACCONE, Hélène BERNAL pouvoir à Sylvie ABEL, Magali MONIER, Denis CENTARO, Anne TOUZE pouvoir à Jean-Marc RAGOT-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois permanents ;

Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés, par 24 voix pour et 1 voix contre : Juan REVERTE,

ARTICLE UNIQUE : Décide d'adopter le tableau des postes budgétaires de la Ville pour l'année 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme**

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le 19/10/2022

ID : 013-211300462-20221003-DEL05CM031022-DE

LE MAIRE,

Michel RUIZ

